Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 32 (1968)
Heft: 125-126

Artikel: Le francoprovençal écrit en lyonnais et en forez au Moyen Âge
Autor: Gardette, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399425

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE FRANCOPROVENÇAL ÉCRIT EN LYONNAIS ET EN FOREZ AU MOYEN ÂGE

Du grand projet, qui est celui de notre colloque, de faire l'inventaire de ce que nous savons des dialectes du domaine d'oïl et du francoprovençal, il m'est échu la partie qui concerne le francoprovençal, ou plutôt la région la plus occidentale de ce domaine : le Lyonnais et le Forez.

Je me tiendrai donc à cette région, sauf à jeter quelques coups d'œil sur le reste du francoprovençal quand il s'agira des textes littéraires.

Et je restreindrai mon sujet au moyen âge, plus particulièrement aux XIIIe et XIVe siècles, parce que lors d'un précédent colloque, celui des anciens textes romans non littéraires [1], mon enquête sur les textes francoprovençaux n'était pas assez avancée pour me permettre de faire autre chose que montrer l'intérêt que ces textes présentent. Je pourrai aller plus loin aujourd'hui.

Après une brève présentation de mon domaine, j'étudierai successivement :

— les textes non littéraires,

— les textes littéraires.

Pour chacun de ces groupes je tâcherai de présenter :

— les problèmes que pose leur interprétation, essentiellement le problème de la langue dans laquelle ils sont écrits ;

— les réponses qu'ils apportent aux questions soulevées par ce colloque : les limites extérieures des dialectes, leurs divisions internes, leur histoire.

1. Colloque de Strasbourg (1961), dont les actes ont paru sous le titre *Les anciens textes romans non littéraires, leur apport à la connaissance de la langue au moyen âge*, Paris, Klincksieck, 1963.

Le domaine : le Lyonnais et le Forez.

Le Lyonnais et le Forez, qui correspondent à peu près aux actuels départements du Rhône et de la Loire, forment la partie la plus occidentale du domaine francoprovençal.

Géographiquement ce sont deux régions, de prime abord, contrastées : le Lyonnais, placé au confluent du Rhône et de la Saône, s'ouvre grâce au Rhône vers l'est et le sud, grâce à la Saône vers le nord. Le Forez, au contraire, traversé par la Loire, semblerait orienté vers l'Atlantique.

En réalité ces deux provinces n'en font qu'une. Géographiquement, il n'y a entre elles aucune frontière : les monts du Lyonnais qui devraient les séparer, partout cultivés et de faible altitude, ne forment nulle part de barrière. Tandis que les monts du Forez dessinent une longue croupe haute, enneigée six mois de l'année, dont les cols ne s'abaissent guère au-dessous de mille mètres et qui sépare vraiment le Forez de l'Auvergne. Historiquement, les deux ont toujours formé une unité : la cité des Ségusiaves, le comté de Lyonnais-Forez (partagé un temps entre le comte et l'archevêque), c'est aujourd'hui toujours le diocèse de Lyon. Linguistiquement, c'est la région où les innovations lyonnaises, les emprunts faits au français s'irradient jusqu'à la frontière géographique, historique, sociale de l'Auvergne. Aujourd'hui l'évolution phonétique, la disparition de tout centre directeur linguistique, la rencontre sur notre sol lyonnais des influences contradictoires du nord et du sud ont fait que nos patois nous donnent l'impression d'une grande diversité. Mais cette diversité, qui tient à des causes relativement récentes, n'existait sans doute pas, du moins n'était-elle pas aussi profonde au moyen âge, lorsque ces causes n'existaient pas encore. On peut prendre comme hypothèse de travail l'existence d'une certaine unité de la langue parlée en Lyonnais et en Forez au moyen âge. Cependant, pour ne pas en décider à l'avance, j'étudierai d'abord séparément les textes de ces deux provinces.

I. — Les textes non littéraires du Forez au moyen âge.

Nous avons conservé du Forez médiéval trois sortes de textes : des textes latins, des textes français, des textes dialectaux.

a) Ceux qui sont rédigés en latin sont les plus nombreux. Ce sont les actes les plus officiels. La collection connue sous le titre *Chartes*

du Forez antérieures au XIVe siècle en a publié à ce jour 1284. En dehors de cette collection on trouve beaucoup d'autres textes latins : des testaments, des inventaires, des comptes, des registres audienciers. Dans tous il y a beaucoup à récolter pour le lexicographe : mots de dialecte habillés en latin, dont souvent la finale seule est latinisée, et aussi mots dialectaux insérés tels qu'ils étaient prononcés dans le texte latin. Dans les registres audienciers ce sont même des phrases entières qui sont insérées dans le texte latin ; on y trouve des formes morphologiques et des constructions syntaxiques [1].

b) Les textes rédigés en français apparaissent à la fin du XIVe siècle. Ils sont encore mal connus, bien qu'ils présentent un intérêt certain [2].

c) Textes dialectaux. Ce sont les seuls qui intéressent la présente étude. Ceux qui nous sont connus sont très peu nombreux. Ils se situent dans un petit espace du temps : de 1289 à 1323. Il est évident qu'il a existé d'autres textes dialectaux et qu'ils ont pu s'étendre sur un laps de temps plus long que ces 35 années. Mais ces textes étaient destinés à l'usage privé (c'était les comptes d'un père de famille, ses terriers, son livre de raison), ils n'ont pas été conservés avec le même soin que les testaments enregistrés par l'Official ou les actes de donation à l'Église de Lyon, ou les transactions entre hauts seigneurs.

Nous n'en connaissons que cinq :

1° Le testament de Johan de Borbono (1289), publié par E. Philipon dans *Romania* XXII, 1893, p. 20 à 22, et republié d'après cette édition dans les *Chartes du Forez*, tome 11, n° 1143.

2° un terrier de la Commanderie de Chazelles (1290), dont E. Philipon a publié des fragments dans *Romania* XXII, 1893, p. 22 à 30, et qui a été publié intégralement dans les *Chartes du Forez*, tome 8, n° 909.

3° un fragment d'un terrier de la seigneurie du Verney (1290), publié dans les *Chartes du Forez*, tome 8, n° 908.

1. J'ai donné une bibliographie des documents foréziens écrits en latin qui ont été publiés ou qui ont fait l'objet d'une étude de caractère linguistique, dans les Mélanges offerts à la mémoire de J. Boutière (sous presse au moment où j'écris ces lignes, juillet 1967).

2. Mlle M. Gonon se propose de publier les plus intéressants de ces textes en français. Elle a édité tout récemment l'un d'entre eux, en collaboration avec M. E. Fournial : E. Fournial et M. Gonon, *Compte de la réparation du donjon et de la construction de la Chambre des Comptes de Montbrison (1382-1383)*, Association des Chartes du Forez, Paris, Klincksieck, 1967, fascicule de 23 × 28 cm., 45 p.

4° une liste des vassaux du comte de Forez et de leurs fiefs, dressée vers 1316, d'après un rôle et un registre dressés vers 1260; publiée dans les *Chartes du Forez*, tome 7, n° 903.

5° un compte des dépenses faites par les fils de Jean Ier, comte de Forez, pendant un voyage qu'ils firent à Paris. Des fragments de ce compte sont conservés aux Archives de la Loire. E. Philipon en a publié une partie dans *Romania* XXII, 1893, p. 31 à 39.

Dans quelle langue ces textes ont-ils été écrits ? Est-ce la langue qui était parlée en Forez à la date où ils furent rédigés ? Est-ce une « scripta » plus ou moins composite ? La question est d'importance puisque des romanistes, étudiant d'anciens textes non littéraires du nord ou du midi de la France, ont pu conclure que leur langue n'était pas le dialecte parlé à l'époque et dans la région où ils furent rédigés, mais en pays d'oïl le français commun mélangé de traits dialectaux, en pays d'oc le provençal commun mélangé de traits dialectaux. Telle est du moins la conclusion à laquelle sont arrivés M. Remacle pour la Wallonie, M. Baldinger pour la Gascogne [1].

En quelle langue ont été écrits nos cinq anciens textes foréziens ? Pour le dire j'analyserai d'abord le premier de ces textes, qui est aussi le plus ancien, le testament de Johan de Borbono. Je donne dès maintenant ma conclusion : ce texte est écrit en un francoprovençal commun assez pur, dans lequel apparaît au moins un trait phonétique du Lyonnais et de l'est du Forez.

Testament de Johan de Borbono (1289).

Ce texte, comme l'indique le préambule écrit en latin, est la transcription faite le 22 avril 1289 par le greffier du juge du comté de Forez des dispositions contenues dans le testament olographe d'un certain Johan de Borbono (Bourbonneau sur les cartes, Bourbonnaud d'après le cadastre, est à l'ouest de Rozier, commune proche de Feurs). Ce texte est donc bien daté et localisé. Nous le donnons ici d'après l'édition de Philipon, car le document original est perdu.

1. Primo Johannes de Borbono pose essecutor de son hostal Guillermo Chapelan et Johan Chapelan son fraro et Vialet Foron d'Esperceu et Johan de Bovayr. Et

1. Louis Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948 ; K. Baldinger, « La langue des documents en ancien gascon » dans les actes du colloque *Les anciens textes romans non littéraires* (Paris, Klincksieck, 1963) p. 63 et ss.

laysse Filippan si muillier dona et senoreyssa de son hostal, tant quant ley playra, et quant ley non playra, jo li dono deys livres de parisis de meylurament hotre son mariajo et una gonella et un surecot de bruneta, tant que a la valor de c sols vien., et .xxx. livres de parisis de mariajo que illi i a.

2. Item .ix. chapellans per s'arma et a chascun dont hom. ij. sols vieneys, el jort que li essequtor o voudrant.

3. Item al chapelan de Rosers .v. sols de parisis per un anoal.

4. Item al chapelan de Civent .j. anoal de .v. sols de parisis.

5. Item .xij... parisis al pont de Saint Sorlin.

6. Item el pont del Palays de Fuer .ij. sols vianeys.

7. Item a les igleyses d'Esperceu, de Civent, de Roserz, de Costances, a chascuna ygleisi .ij. sols vianeys.

8. Item a Sen Esteven de Lion .vj. sols vianeys; a la frauria de Saint Esperit de Rosers .xx. sols de parisis a rendre dedins .ij. anz.

9. Item laysse Stevenin son frauro deu fey et la soa, sos efans; et que los guart come per se, et que los aydayt a nurir et que no los bate, nos los malmeneyt.

10. Item comande que Peros sos fils, le annas de sos enfans, prene .x. livres de parisis de melurament, lay que il partrant, et salve si mare come sa chere mare; et que guart los enfans come per se et que non laysayt l'ostal mespartir, tant quant illi viora.

11. Item comande que ho seyt anonsie a Rossers et a Costances, que si aveyt negun que se planet de luy, que li essequtor lor ho amendeysant el reguart de saint igleysi.

12. Item a paye Johan Chapelan....c. sols de vianeys, a payer en marz de la..., paya.

13. Item a recet de Johan de Bovayr .xxx. livres vianeys del mariajo son fraro.

14. Item .xxxv. livres vianeys en deyt.

15. Ico vit Vialet Faure d'Esperceu et Andreuetz de Pervencheres et Clemens de Gutis et Peros Petals et Nicholas Bollers de Sen Marcelin. Testes sunt isti.

16. Datum lo vendros apres festa saynt Michel, anno Domini mcclxxxviii...

Étude de la langue du testament [1].

1. — *La phonétique*. La phonétique de ce texte correspond à la phonétique du francoprovençal commun de la fin du XIIIe siècle, telle que nous pouvons l'établir grâce aux autres textes francoprovençaux de cette époque et par comparaison avec les patois actuels. En effet notre texte présente :

a) 15 traits qui sont francoprovençaux et qui ne sont pas ou qui ne sont plus français à cette époque. Ce sont :

1. On trouvera une étude plus approfondie de la langue du testament de J. de Borbono dans un article écrit pour les Mélanges qui seront offerts à M. W. von Wartburg le 18 mai 1968.

— 3 traits concernant les voyelles finales *-a* (*dona* § 1...), *-i* (*ygleisi* § 7...), *-o* (*mariajo* 1...),

— 2 concernant la préaccentuée (*meylurament* 1) et la pénultième (*Esteven* 8),

— 5 concernant les voyelles accentuées *a* (*fraro* 1...), *an* (*chapellan* 2...), *ya* (*paya* 12), *ei* (*deys* 1...), et *ei* provenant de *e* fermé latin (*vianeys* 6...),

— 5 concernant les consonnes : *mn* > *n* (*dona* 1), *nm* > *rm* (*arma* 2), *v* > *o* (*viora* 10...), *l* > *r* (*Guillermo* 1), *t* final amui (*enfans* 10),

b) 11 traits qui sont à la fois francoprovençaux et français. Ils concernent : l'*a* accentué précédé de *y* (*anonsie* 11...), suivi de *y* (*laysse* 1...), entravé (*reguart* 11...); l'*o* ouvert (*Fuer* 6) et l'*o* fermé (*valor* 1), suivi de *l* (*sols* 1), de *n* (*pont* 5); *i* (*livres* 1...), *au* (*pose* 1); les finales *-as* et *-yas* (*igleyses* 7) et *-e* (*mare* 10).

En dehors de ces formes, toutes francoprovençales, on ne trouve que *fils* (en Lyonnais on a plutôt *fiuz*), *livres* 1 (qui pourrait se lire *liures*) et *frauria* 8 (on attendrait *frauri*). La phonétique de ce texte est donc bien francoprovençale à 26 contre 3.

2. — L'étude *morphologique* est beaucoup plus délicate à faire, parce que nous connaissons moins la morphologie de l'ancien francoprovençal que sa phonétique; et nous ne pouvons pas toujours dire avec certitude quelles sont les formes qui ne sont certainement pas francoprovençales. Il y a cependant dans ce texte un nombre important de traits francoprovençaux :

— les articles *le* (*le annas* 10), *lo* (*lo vendros* 16), *los* (*los enfans* 10), *el* (*el jort* 2...),

— les personnels *jo* (*jo li dono* 1), *los* (*los guart* 9...), *illi* (*illi i a* 1...), *ley* (*ley playra* 1...),

— les possessifs *sos* (9, 10), *si* (*si múillier* 1...), *la soa* (9),

— les pronoms : démonstratif *o* ou *ho* (2, 11), indéfini *negun* (11),

— les formes verbales : 1re prés. (*dono* 1), futur (*voudrant* 2...), subjonctif (*aydayt* 9..., *amendeysant* 11).

On peut dire que ces seize traits francoprovençaux donnent à ce texte court plus qu'une coloration francoprovençale et qu'il nous serait difficile de le « francoprovençaliser » davantage.

3. — L'étude du *lexique* nous oblige à classer les mots en trois catégories : la 1re catégorie groupe les mots dont le type étymologique n'est pas représenté ou très rarement dans les parlers d'oïl; la 2e, ceux qui ont un

sens ou un emploi différents de ceux qu'ils possèdent dans les parlers d'oïl; la 3e, ceux qui sont communs à tout le domaine gallo-roman.

Dans la 1re catégorie il faut placer : *annas* « aîné » 10, qui suppose l'étymon *antenatus* (*REW* 497) et non *ains* + *né*; *Sen* « saint » 8 et 15, qui est le *sen* de *mossen*, titre donné en occitan à un seigneur ou à un saint; *vendros* « vendredi » 16.

Nous placerons dans la 2e catégorie : *chapelan* « curé de paroisse » 2, 3, 4, 12, qui est connu en ce sens surtout en occitan et qui peut encore s'employer ainsi à Poncins près de Feurs, par moquerie il est vrai; *la soa* « sa femme » 9 (l'emploi du pronom possessif pour désigner l'épouse est toujours vivant en Forez).

Tous les autres mots rentrent dans la 3e catégorie : ils sont communs à tout le domaine gallo-roman. Comme pour les notions qu'ils représentent on ne connaît pas d'autres dénominations en francoprovençal, comme ils se présentent sous une forme francoprovençale, on peut les dire franco-provençaux. C'est bien évident pour les noms de parenté (*fraro* et *frauro*, *enfans*, *mare*, *muillier*), pour tous les mots qui ont une forme francoprovençale très particulière (*ygleisi*, *anoal*, *arma*, *dona*), et aussi je pense pour les verbes de vaste extension (*pose*, *laysse*, *dono*, *rendre*, *guart*, *nurir*, *comande*, *prene*... ; il y en a de 26 types différents).

Nous pouvons conclure que le phonéticien reconnaît dans ce texte du francoprovençal à peu près pur, que le grammairien ne saurait le franco-provençaliser davantage et que le lexicographe, s'il est obligé d'avouer que beaucoup de types sont pan-gallo-romans (ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant), est heureux d'augmenter sa collection de mots locaux avec *annas*, *chapelan*, *Sen*, et aussi *la soa*. Nous avons donc là un texte écrit en bon francoprovençal commun.

Peut-être un doute subsiste-t-il dans l'esprit du lecteur qui se demande si le même texte écrit aujourd'hui en patois de Feurs ne serait pas d'une langue plus franchement forézienne. Mlle Gonon a bien voulu faire l'expérience. Elle a demandé aux meilleurs patoisants de sa connaissance de l'aider à mettre en bon patois d'aujourd'hui tout ce qui dans ce testament peut être traduit. Voici le résultat :

1. *jã dè bwòrbònó vu kmà gàřã dè sà mézõ giyóm ɛàpèlã̊ è jã ɛàpèlã̊ sõ fróřò è vyàlè fóřõ dè véz épàrsi è jã dè bóvèr. è ó lés filipà sa fẹnà dàma é mẹtrà dè sà mézõ tã kó ɲi pléřà, è kà ó ɲi pléřà plu, jè ɲi dòn di... dè myœ dè sõ màřiỏj è ina ròbà è...*

2. *nu kuřą pė sė n ąmà, è à ɛąka du su... lò jòr kė lu gàřã zu vudrã.*

3. *ó kuřą dė vé rzi, sẽ su... p é bwò dė l ã.*

4. *ó kuřą dė vé sivã, é bwò dė l ã dė sẽ su...*

5. *dòz... ó põ dė sẽ sòrlẽ.*

6. *ó põ dó pàlę dė vé fą, du su...*

7. *à lė liz dė véz épàrsi, dė sivą, dė rzi, dė kwòtąs, du su... ɛąkà.*

8. *à sã tɛėvã dė vé liyõ, si su...; à la kõfréři dó sẽt èspri dė vé rzi, vẽ su... à rãdr dã duz ã.*

9. *ó lés à tėvėnẽ, sõ frąřo... è à là sinà su dręl; è k ó lu gård kmà lu sin, è k ó lęd à lu nèri, è kó lu bąt på ni k ó lu mèn du.*

10. *ó kėmãd kė lo pyąr, sõ gàrsõ, l ånå dė su dręl, prèn di... dė myą, kã i pàrtàjèřã; è k ó sąrv sà męř kmà sà bwòna męř; è kó gárd lu dról kmà lu sin, è k ó lés på là mézõ... tã k ó ni vivrą.*

11. *ó kėmãd k ó sès ànõsi vé rzi, è vé kwótąs, kė si nàv kókėzẽ kė sė pliněsã dė lwi, kė lu gàřã lu rėkõpãsęsyã à l ém dė l èliz.*

12. *à payi à jã̃ ɛàpèlã̃... sã su..., à payi ó mąė dė mąr dė là..., pàyi.*

13. *a rèsu dó jã̃ dė bóvèr, trãta... dó màriąjo dė sõ frąřo.*

14. *trãt sẽ...*

15. *tɛãtɛi zu vi vyàlė fóřo dė véz épàrsi, è l ãdrèvė dė prèvãɛiř, è çlàmã dė lė gwòt, è pèřõ pètàl, è nikwòlå bwòlié dė vé sẽ màrsèlẽ.*

16. *... lo vãdro àprè là féta sẽ miɛi...*

La comparaison est éloquente : la traduction patoise de 1967 est moins francoprovençale que le texte de 1289. Sans instituer ici un mot-à-mot fastidieux, on fera les remarques suivantes.

— En phonétique la traduction est plus francoprovençale que le texte sur un seul point : l'évolution de *a* vers *o* en ancien lyonnais et dans les parlers de la région de Feurs ; la traduction a *fråro*, *mariój*, *kurå*, *åma*, en face des deux seules précieuses formes *frauro* et *frauria* du texte (comme si le greffier de 1289 n'avait pas osé écrire toujours cet *o*, si différent de l'*a* du francoprovençal commun). Sur d'autres points, le traitement de *nm*, de *mn*, de *v* devant *r*, le patois semble avoir oublié les leçons du passé, en empruntant au français *dama* pour *dona*, *ama* pour *arma*, *vivra* pour *viora*...

— La morphologie a conservé beaucoup des formes du passé. Cependant nous ne retrouvons plus le *jo* remplacé par *je*, la finale *o* de *dono* (*jė ni dón*), et le possessif féminin régime *si* tellement caractéristique (*si muillier*, *si mare*).

— C'est évidemment le lexique qui a le plus souffert. Nous ne nous étonnons pas de la disparition des mots qui, comme *muillier*, *hostal*, *gonella*, *surecot*, ont été remplacés par d'autres dans tout le domaine gallo-roman. Mais nous regrettons l'oubli de *chapelan* remplacé par le fr. *curé* et aussi celui d'*annas* qui n'a été placé dans la traduction que lorsque les patoisans alertés l'ont retrouvé dans leur mémoire à la place de l'usuel *éné*.

C'est donc le texte de 1289 qui est le plus patois des deux. La remarque vaut d'être faite, si l'on se rappelle que M. Remacle, au terme d'une comparaison analogue entre trois extraits d'un registre de Stavelot, datés de la fin du XIVe siècle et du début du XVe, et leur transposition en patois moderne de Stavelot, aboutissait à une conclusion opposée à la nôtre : seule était vraiment wallone la traduction [1].

L'expérience que nous venons de faire confirme donc la conclusion que nous avions tirée de l'analyse du texte de 1289 : le testament de Johan de Borbono est écrit en francoprovençal. Qu'en est-il des autres textes anciens du Forez et notamment des deux textes bien localisés : le terrier de Chazelles, qui doit avoir été écrit à Chazelles-sur-Lyon ; le terrier du Verney, qui doit avoir été écrit en ce lieu, qui est tout proche de la ville de Saint-Galmier ? Disons tout de suite que la langue de ces deux textes paraît aussi pure que celle du testament. Voici deux extraits qui, à défaut d'étude approfondie de ces deux longs documents montreront, par quelques exemples, que nous avons bien affaire à du francoprovençal.

Terrier de la Commanderie de Chazelles (1290).

§ 203. — Guill. Pineys IIII sol. et VIII d. et .Ia. emina de cyva alla mesura veylli per .Ia. demenchia de terra qui est en la Panioteyri josta la terra Hugon de la Revoyri et lo chamin et per .Ia. quartala de terra qui est el curtil de la Minardeyri en tres lues et per .Ia. quartala alla mesura de Sant Cafurin a Gota rateyri et per .Ia. quartala qui est en les lites del Verney josta la terra Johan de la Revoyri et per .Ia. demenchia qui est al Coyn de Mureuz et per .Ia. demenchia qui est al ort de Lanpara josta la porta del chastel.

On n'a que l'embarras du choix pour relever les traits phonétiques : voyelles finales *-a*, *-i*, *-e* (*emina*, *mesura*, *veylli*, *rateyri*, *lites*...), *a* accentué (*cyva*, *quartala*), *y* + *ata* (*demenchia*), *c* + *a* initial (*chamin*), suffixe

1. « La langue écrite à Stavelot vers 1400 », dans *Mélanges Jean Haust* (Liège, 1939), p. 311 et ss.

-aria (*Panioteyri*, *Minardeyri*, *rateyri*), suffixe *-etu* (*Pineys*, *Verney*). Quant au lexique il réunit des mots caractéristiques :

— *emina*, mesure de capacité, est un mot bien documenté en francoprovençal, il apparaît aussi dans d'autres régions, *FEW* 4, 401.

— *cyva* est l'ancien nom de l'avoine chez nous. Aujourd'hui le type *avena*, appuyé par le fr. *avoine*, l'a complètement éliminé, cf. *Actes du 2e congrès de langue et littérature du midi de la France* (Aix, 1958), p. 161-166.

— *demenchia* « étendue que l'on peut ensemencer avec un *demenc* » : Du Cange ne connaît *demenc*, *demenchiat* qu'en Lyonnais et en Forez.

— *Revoyri*, d'un latin **rōbŏria*, dissimilé en **reboria*. Ce type n'est indiqué par Vincent que dans l'Ain et la Loire, et Dufour a enregistré en Forez 12 *Rivoire* et 4 autres sous la forme *La Rivory* [1].

— *Lànpara* est un '*l-an-para*' (= le lieu qui est '*en para*'). M. Tuaillon a récemment étudié cette famille de mots issue d'un gaulois *para* « exposé au soleil », qui sert à désigner de nombreux lieux des Alpes (*Paris*, *Emparis*...), dont le chef de famille, *para*, se retrouve à Villard-d'Arène (*a la paro* « au soleil ») et dans le composé *enpara*, ainsi que dans plusieurs dérivés comme *parã*, tous bien attestés en francoprovençal, voir *Mélanges Gardette*, p. 473-479.

Terrier du Verney (1290), début.

Margarita Cailleta tint 1a eymina de terra cartayva juta lo ga de Leyri tenent alla riveyri Nugon Surceu d'una part e juta la terra dal dit Nugon Surceu d'autra.

It. deit XV d. v. p. les terres qui s'en segont.

It. tint I demenchia cart. alla riva de Coysi communal entre los enfanz dal Verney e Mainart tenent alla terra al Fauro d'una part e juta la terra Andreu Boci daltra.

It. I ort tenent al uert alla Doetona d'una part e la terra dal Verney d'autra.

Ce texte est écrit dans une langue aussi purement francoprovençale. On remarquera le polymorphisme qui apparaît dans « I ort tenent al uert ». Plus loin on lit pour le nom de l'orge : trois fois *uerjo*, une fois *orjo*. On se rappelle que dans le testament de J. de Borbono on trouve *frauro* à côté de *fraro*. Si l'on compare les deux terriers de Chazelles et du Verney, on trouve dans le premier *chamin*, dans le second *chimin*.

1. Vincent, *Toponymie de la France* (Bruxelles, 1937), n° 641 ; J.-E. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez* (Mâcon, Protat, 1946), col. 809 et 810.

Comment interpréter ces couples *ort/uert, orjo/uerjo, fraro/frauro, chimin/chamin* ?

Deux interprétations sont possibles. On peut penser que l'on a affaire à un polymorphisme réel, les deux prononciations ayant existé au même moment, l'une traditionnelle, l'autre plus récente. D'une façon analogue nous avons aujourd'hui dans la région de Feurs deux prononciations pour le mot « père » : *por* qui est le terme traditionnel, *pér* qui est emprunté au français; le même témoin connaît les deux, mais il sait aussi que seul *pér* est respectueux, *por* est vulgaire et même grossier [1].

On peut penser aussi que ce polymorphisme est orthographique, du moins dans le cas de *ort/uert, orjo/uerjo, fraro/frauro*, la forme non diphtonguée ou non vélarisée étant traditionnelle, l'autre calquant la prononciation. Il est très difficile de se décider pour l'une ou l'autre de ces deux interprétations dans tous les cas particuliers.

Les deux autres textes foréziens, la liste des vassaux du comte et le compte des dépenses des fils de Jean Ier, paraissent écrits eux aussi en bon francoprovençal, mais ils sont difficiles à localiser, car nous ne savons pas où la liste des vassaux a été écrite, ni par qui, et le compte des dépenses a été certainement écrit tout au long d'un voyage qui allait de Forez à Paris et par quelqu'un dont nous ne savons pas l'origine.

Arrivés au terme de notre enquête sur les cinq textes d'ancien forézien, nous pouvons faire le point ainsi :

1° La langue du plus vieux de ces textes est l'ancien francoprovençal pur. Du moins nous ne connaissons pas de texte d'ancien francoprovençal qui le soit davantage. Et quand nous essayons de donner un équivalent de ce texte en patois moderne, cet équivalent est moins francoprovençal que lui.

2° Une étude plus rapide des quatre textes suivants montre qu'ils sont écrits, eux aussi, dans cette même langue francoprovençale.

3° Le premier de ces textes présente au moins un trait qui permet de le localiser dans cette région du Forez proche du Lyonnais qui a été influencée par le Lyonnais (vélarisation de *a* en *o*).

Nous devons alors nous poser les questions qui forment l'objet de ce colloque (limites extérieures, divisions internes), en les restreignant pour le moment au Forez. Nous les poserons ainsi : puisque, tout compte

1. *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, carte 945.

fait, ces cinq textes sont de bonne qualité, qu'ils sont datés tous les cinq de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe, que les trois premiers au moins sont bien localisés dans la moitié est du Forez, est-il possible, grâce à eux, de connaître les limites du francoprovençal vers l'ouest au moyen âge, et ses divisions internes en Forez ?

A) Les limites du francoprovençal à l'ouest, en Forez, vis-à-vis du provençal et du français.

On sait qu'aujourd'hui 1°) tout l'actuel département de la Loire est francoprovençal, sauf 2°) la région de Saint-Bonnet-le-Château et de Bourg-Argental qui est occitane ; on sait aussi que 3°) la région roannaise a été francoprovençale, mais que le français l'a envahie au point d'en rendre souvent la langue méconnaissable [1]. Or ces trois traits sont, en gros, fixés dès le XIIIe siècle :

1° Nos cinq textes étant localisés, les trois premiers à Feurs, Saint-Galmier, Chazelles, les deux autres plus hypothétiquement soit à Feurs soit à Montbrison, nous pouvons affirmer que tout le Forez central (l'actuel arrondissement de Montbrison, c'est-à-dire tout le département de la Loire, exception faite du Roannais et de la région sud de St-Bonnet et de Bourg-Argental) était bien francoprovençal.

2° Dès 1227 la région de Saint-Bonnet-le-Château était de langue occitane. Nous en avons une preuve irréfutable dans le précieux document de la charte de franchise de cette ville qui est de 1227 et de ses deux confirmations qui sont de 1270 et de 1272 (*Chartes du Forez*, tome XI, n° 1053, 1109, 1113). Charte et confirmations sont écrites en langue provençale, d'un provençal-nord qui a quelques traits francoprovençaux, mais qui s'oppose très nettement au francoprovençal de nos cinq textes précédents. La frontière du provençal et du francoprovençal était donc, semble-t-il, déjà fixée au XIIIe siècle.

Nous ne pouvons certes pas la serrer de très près, St-Bonnet étant placé assez loin de Feurs et même de Montbrison, mais nous n'avons aucune raison de penser que cette frontière ait été plus septentrionale alors qu'aujourd'hui.

1. J'ai parlé de cette fragmentation du Forez dans une étude intitulée « Carte linguistique du Forez », parue dans le *Bulletin de la Diana* (Montbrison), année 1944, p. 259 à 281 ; et aussi dans « Où en est l'étude des patois du Forez », dans *Hommages à Georges Guichard*, *Manuel des études foréziennes* (1947), p. 51 et ss.

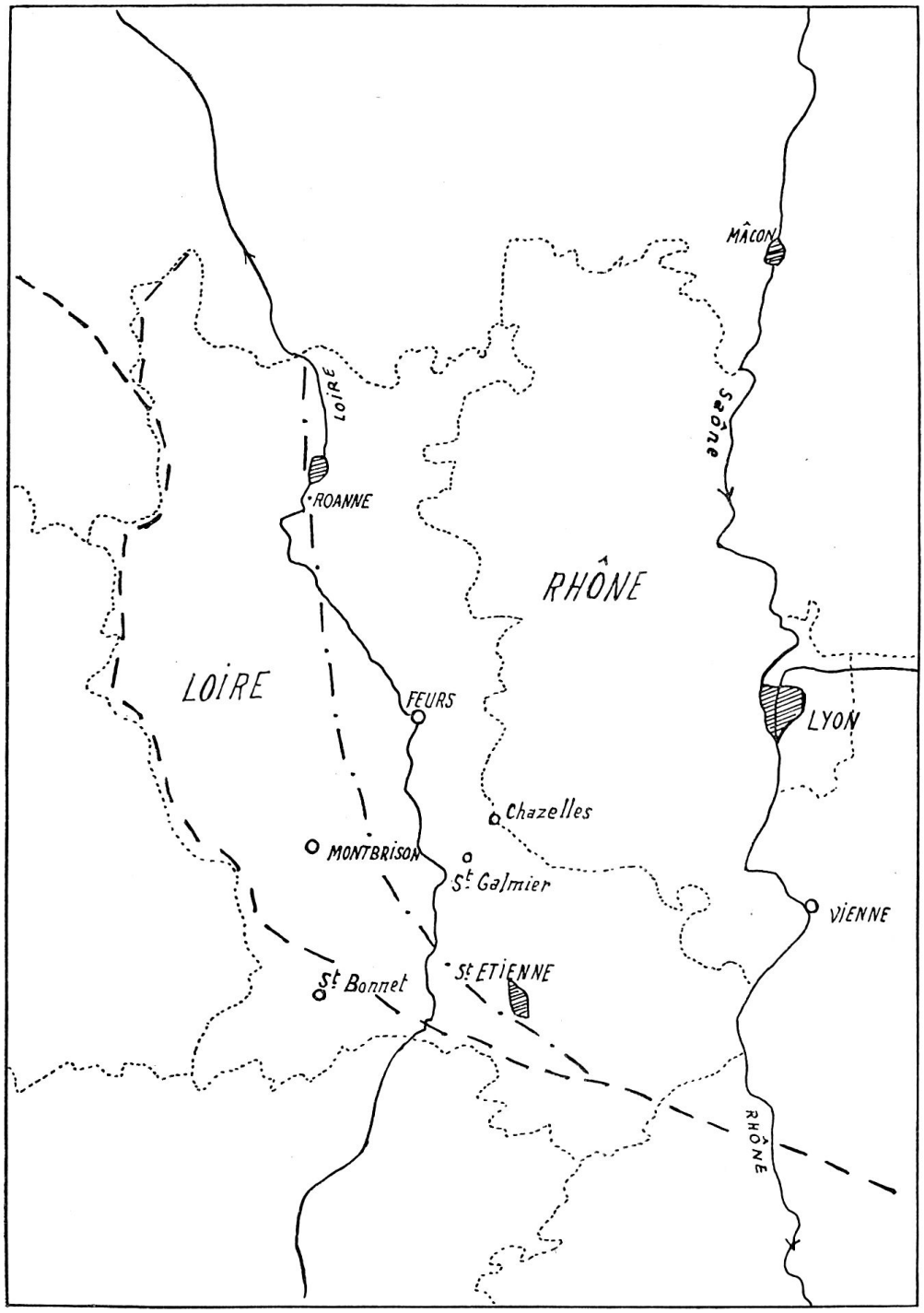

CARTE I.

— — — — Limite du provençal et du francoprovençal.
— . — . — . Limite du Forez influencé par le provençal.

N. B. — On remarquera la place des villes ou petites villes de Montbrison, Feurs, St Bonnet-le-Château, Chazelles, Saint-Galmier, dont il est parlé dans cette étude.

3° Les chartes du Roannais, moins nombreuses il est vrai que celles du Forez proprement dit, montrent que l'influence du français, si forte aujourd'hui, l'était déjà au XIIIe siècle. Voir *RLiR* XXVI, 1962, 390-391.

B) Les divisions internes du Forez.

Nous aimerions retrouver dans nos textes les deux Forez d'aujourd'hui : le Forez lyonnais, qui s'étend sur la rive droite de la Loire et un peu sur la rive gauche dans la région de Feurs, dont la langue ressemble beaucoup à celle de Lyon ; et le Forez proprement dit qui s'étend de la Loire (moins la région de Feurs) à l'Auvergne, qui ne connaît pas autant l'influence de Lyon, mais au contraire celle de l'occitan (l'*a* accentué précédé de palatale y demeure *a*, *manducare* > *mandza*, tandis que l'*a* final précédé de palatale devient *i*, *vacca* > *vatsi*).

Malheureusement les trois textes qui sont bien localisés le sont tous les trois en Forez lyonnais (à Feurs, à Chazelles et à Saint Galmier), les deux autres sont plus difficiles à localiser et ne présentent pas d'ailleurs d'exemple clair pour le traitement de *y* + *á*.

En revanche le premier texte, le testament, nous présente un bel exemple de l'influence lyonnaise dans les formes *frauro*, *frauria*, *au* attestant dès cette époque l'évolution de *a* en *o*, que l'on croyait plus tardive [1].

II. — Les textes non littéraires du Lyonnais au moyen âge.

Comme ceux du Forez à la même époque, ils sont de trois sortes : des textes latins, des textes français, des textes dialectaux. Les textes latins sont étudiés par Mlle Gonon qui prépare une édition de tous les passages des testaments lyonnais du XIIIe au XVe siècle présentant un intérêt pour le dialectologue ; ils ne rentrent pas dans notre sujet. N'y rentrent pas non plus les textes écrits en français, qui apparaissent, à Lyon comme en Forez, dans le troisième tiers du XIVe siècle.

Les textes dialectaux sont nombreux, sensiblement plus nombreux

1. C'est du moins N. du Puitspelu qui l'insinuait sur la foi de textes patois du XVIIIe siècle qui présentent des graphies aumes « âmes », inflaume « enflamme » (*Très humble essai de phonétique lyonnaise*, en tête de son *Dictionnaire étymologique*, p. XXIV). Mais E. Philipon a justement remarqué dans *Romania* XXII, p. 6 (et auparavant dans *Revue des Patois* I, 263, note 3) que d'autres vieux textes lyonnais et bressans ont des formes telles que *plaustro*, *plautro*, *tauxa*, qui semblent bien indiquer que la prononciation *o* pour *a* est ancienne. Était-elle généralisée ?

qu'en Forez. M. Hafner en a recensé 26, et il faut en ajouter un certain nombre qu'il n'a pas connus [1]. Le Lyonnais possède au moins six fois plus de textes dialectaux médiévaux que le Forez. Nous ne pourrons évidemment pas les étudier ici, même rapidement. Nous nous contenterons d'affirmer pour le moment que ces textes, ceux du moins qui sont antérieurs à 1350, sont écrits, comme le testament de Johan de Borbono, dans un francoprovençal assez pur. Après 1350, l'influence du français se fait sentir et, bien vite, on passe de textes dialectaux francisés à des textes français parsemés de formes et de mots de dialecte.

Les deux plus anciens de ces textes sont antérieurs d'une trentraine et même d'une quarantaine d'années au testament de J. de Borbono. Ce sont : le censier de Ponce de Rochefort (1250 environ,) et le terrier de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (1260 environ). La langue du premier est un curieux mélange de latin et de dialecte; le latin domine, et le scribe paraît n'utiliser le dialecte que là où son latin est défaillant : les surnoms, les noms de lieux, les mesures, les réalités locales. Voici quelques lignes de ce document; elles montrent que les parties dialectales sont de l'excellent francoprovençal :

Censier de Ponce de Rochefort (1250).

1. In pecia quam tenet Martina Faciella habet dominus Poncius laudes et vendas.
2. Johanna Oleri et Johannes li mouners de suo curtili cum pertinenciis ij d. et ob., e de terra de les Tremblaies dimei comblo avene.
... 7. Vincencius del Forti per sa maison et per la vercheri et per la pra de josta ij meiters ras siliginis et .j. gallina et per lo buec del Tremolei .v. ras avene et .j. galina. (éd. de Philipon dans *Romania* XXII, 1893, p. 40).

Dans les deux premiers paragraphes tout est latin sauf, au § 2, le surnom, nom de métier (*li mouners*), le nom de la terre (*les Tremblaies*) et le nom de la mesure (*dimei comblo*).

Jusqu'à la fin de ce texte de 77 § les noms de baptême seront en latin, sauf *Galvainz* (§ 17), *Guionez* (§ 41), *Symeonz* (§ 43), *Mainarz* (§ 56), *Johanz* (§ 57). Les autres mots seront tantôt latins tantôt dialectaux. Aucun article n'est entièrement écrit en dialecte [2].

1. Hans Hafner, *Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen* (Berne, 1955), p. XV à XVII.

2. On peut se demander si cet entourage latin n'est pas pour quelque chose dans la persistance de graphies non diphtonguées, par exemple « lo *terz* d'un meiter » (§ 21), a côté de « lo *tierz* d'un meiter » (§ 22).

Le terrier de Saint-Germain est, lui, entièrement dégagé du latin ; en voici quelques lignes :

Terrier de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (vers 1260).

1. Premeriment, Hugos Fauvre per la vigni et per lo boc de Chaucins, jota la vigni et lo boc aux hers Jaquin Danet, ij d. & ob. for, & los & vendes.

...5. Item, Hugos Guichons per lo vero de Chaucins, asis jota la vigni Johan del Chans & jota la terra del dit Johan del Chans, & qui est si mullier, ij d. for, & los & vendes. Item per la maison & per lo curtil, asis ensemblo jota la maison & lo curtil dit Boyson & jota la vi publica, ij d. & ob. for, & los & vendes.

(éd. de Philipon dans *Revue Lyonnaise*, tome 9, 1885, p. 420.)

Les mots contenus dans ces deux articles ont tous une forme franco-provençale : *premeriment*, *Hugos*, *Fauvre* (pour *Favre*, prononcé à la lyonnaise avec un *a* vélaire), *vigni*, *jota*, *terra*, *vi*. On y trouve la très curieuse forme *mi* adjectif possessif féminin régime, *qui est si mullier* « qui est à sa femme », qu'on retrouve plus loin (§ 30 du même texte) dans le composé *midon*, probablement emprunté à la littérature provençale (*jota la terra midon Symonda* « à côté de la terre de madame Symonde »); nous avons déjà trouvé la forme *si* employée de la même façon dans le testament de Johan de Borbono (*Filippan si muillier... et salve si mare*).

On ne s'étonnera pas trop de trouver les formes non diphtonguées *boc* (en face du *buec* du Censier de Ponce de Rochefort), *herz* (en face de la forme *heir* d'autres textes francoprovençaux), *vero*, du latin *veterem* au sens « champ abandonné, friche » (en face des noms propres *Guillerman Viere*, *Estient Vier*, qui apparaissent dans le même texte § 35). Nous avons déjà constaté, à propos des textes foréziens, un véritable polymorphisme qui peut s'expliquer par la présence d'une forme traditionnelle à côté d'une autre plus récente, ou par celle d'une graphie traditionnelle à côté d'une graphie plus résolument phonétique.

Ainsi nos deux plus anciens textes lyonnais, du moins quelques phrases de ces textes prises à titre d'exemples, nous présentent une langue franco-provençale assez semblable à celle que nous avions trouvée dans les textes foréziens.

Conclusions de l'étude des anciens textes non littéraires du Forez et du Lyonnais.

1) Les plus anciens textes dialectaux non littéraires apparaissent en

Lyonnais vers 1250 (Censier de Ponce de Rochefort) et 1260 (Terrier de Saint-Germain), en Forez en 1289 (Testament de Johan de Borbono).

Ils sont écrits dans une langue dont la base n'est pas le français, et qui semble être le francoprovençal commun. On y reconnaît au moins un trait phonétique de la région lyonnaise.

2) Les textes dialectaux non littéraires du Forez sont peu nombreux, cinq en tout, ils couvrent un petit espace de temps : de 1289 à 1323. Ceux du Lyonnais sont au moins six fois plus nombreux, ils couvrent un espace de temps plus long : de 1250 à la fin du XIVe siècle.

Quand on avance dans le XIVe siècle on s'aperçoit que la langue se modifie : les emprunts au français sont de plus en plus nombreux. Vers la fin du XIVe siècle, en Forez comme en Lyonnais, les textes non littéraires sont écrits dans une langue dont le fond est français; il s'y mêle des formes et des mots francoprovençaux [1].

3) La charte de franchise de Saint-Bonnet nous permet d'affirmer que, dès le XIIIe siècle, Saint-Bonnet-le-Château et probablement la région qui l'entoure étaient déjà, comme aujourd'hui, de langue occitane [2].

1. Il n'est pas possible de préciser la date à laquelle le français a remplacé le francoprovençal en Forez dans la scripta des textes écrits en langue vulgaire, puisqu'on ne nous a conservé aucun texte vulgaire entre 1323, date de la fin du Compte des dépenses des fils de Jean Ier, et 1382, date du Compte de la réparation du donjon de Montbrison (qui est en français). A Lyon nous pouvons serrer les événements de plus près : les Comptes de la destruction des châteaux de Peyraut et de Nervieu en 1350 sont écrits en francoprovençal, tandis que le Compte de Jean de Durche (1384) est en français. Les renseignements contenus dans les *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi* d'A. Brun ne nous sont pas d'un grand secours pour le Forez : l'auteur semble ne pas connaître nos textes en vulgaire, sauf le Compte des dépenses des fils de Jean Ier (p. 59). Au contraire, pour le Lyonnais, il donne une indication précieuse : le « testament d'un bourgeois » (c'est, sans aucun doute, celui de Jean de la Mure publié par Georges Guigue dans le *Bulletin historique et philologique*, année 1906, nº 1 et 2, p. 349) en 1361 est écrit en « lyonnais », et la même année 1361 les procès-verbaux d'élections sont en français dans les registres du conseil communal de la ville (p. 61). On sait que trois ans plus tard c'est en français que Jean de Durche fait ses comptes. L'année 1361 a-t-elle été celle du destin ?

2. Nos textes médiévaux sont trop peu nombreux et ceux qui sont bien localisés le sont trop dans les mêmes villes pour qu'il soit possible de s'en servir pour préciser dans le détail les frontières du francoprovençal soit avec la langue d'oc soit avec la langue d'oïl. Seuls les patois d'aujourd'hui nous permettent une telle précision. M. Hasselrot nous a donné en 1938 un tracé remarquablement documenté et clair de ces frontières, à la fin de son article « Sur l'origine des adjectifs possessifs *nostron*, *vostron* en francoprovençal » dans les *Mélanges Walberg* (*Studia neophilologica*, vol. XI). Il y est revenu avec

4) Quant aux divisions internes, il apparaît que, dès le moyen âge, le Roannais était envahi par les influences des parlers d'oïl et notamment du français.

Mais il n'est pas possible de savoir si, dès cette époque, existait la limite qui aujourd'hui partage le Forez en Forez d'influence occitane et en Forez d'influence lyonnaise, en ce qui concerne notamment le traitement de *a* accentué précédé de palatale.

Une graphie du testament de J. de Borbono montre que l'influence de Lyon, en ce qui concerne la tendance de *a* à se vélariser, était arrivée dans la région de Feurs, qu'il y avait donc déjà, de ce point de vue du moins, un Forez lyonnais.

L'état de nos connaissances ne nous permet pas de préciser davantage ce qu'on peut tirer de nos vieux textes pour la fragmentation de l'ouest du francoprovençal. Cette fragmentation est dans certains cas plus récente que nos textes [1].

5) Les habitants de l'ouest du francoprovençal, provinces du Lyonnais

des précisions nouvelles dans l'étude qu'il a eu la délicate pensée de m'offrir l'année dernière : « Les limites du francoprovençal et l'aire de *nostron* », *RLiR*, 1966, p. 257 à 266.

C'est la frontière avec le provençal qui est le mieux connue, grâce, en dernier lieu, à M. Tuaillon (« Limite nord du provençal à l'est du Rhône », *RLiR*, 28, 1964, p. 127 à 142), pour la partie qui va du Rhône à l'Italie ; à ma *Géographie phonétique du Forez*, pour le Forez à l'ouest de la Loire ; et à Mme Escoffier (*La rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal entre Loire et Allier*) pour le Roannais. Reste une petite région, celle qui est située au sud-ouest de Lyon, entre la Loire et le Rhône, pour laquelle nous avons les documents de l'*Atlas linguistique du Lyonnais*, mais pas encore d'étude présentant des conclusions.

Au nord, la frontière du francoprovençal et de la langue d'oïl vient de faire l'objet de la communication de M. Tuaillon. L'atlas, en préparation, de la Bourgogne nous apportera certainement de précieuses indications spécialement pour les parlers encore mal connus de la Saône-et-Loire.

1. Il serait intéressant de comparer l'ancien lyonnais avec les anciens dialectes de la Dombes, de la Bresse et du Bugey et de voir si une fragmentation y apparaît. A. Devaux a comparé l'ancien lyonnais et l'ancien dauphinois. Il lui a semblé que des traits phonétiques opposent l'ancien dauphinois de la région de Grenoble et les dialectes de la région de Lyon et de Vienne. Les oppositions portent surtout sur « l'*a* infecté de yod » : *a* accentué dans *deleitier/-tya* ; *a* final dans *faita/-ti*, *frayda/-di* ; *aiga/aigui*. Grenoble résiste à la palatalisation dans ces cas-là. Ces traits, remarquons-le, n'affectent qu'un petit nombre de mots. Permettent-ils de distinguer un francoprovençal dauphinois d'un francoprovençal lyonnais ? Voir Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* (1892), p. 429-431.

et du Forez, semblent avoir eu conscience d'appartenir à une unité linguistique qui s'exprimait dans ce francoprovençal commun qui est la base de nos vieux textes non littéraires.

On sait que la langue écrite (la « scripta ») du nord de la France au moyen âge a comme base le français commun, et que la scripta du midi a comme base le provençal commun. Puisque la scripta du domaine francoprovençal, du moins de l'ouest de ce domaine, a pour base, dans les textes non littéraires, le francoprovençal commun, il y avait donc au moyen âge trois langues; et le francoprovençal était l'une des trois. Il y avait donc en domaine francoprovençal la conscience d'une unité linguistique importante, assez forte pour être opposée à l'unité française et à l'unité provençale.

On s'est parfois demandé si le francoprovençal est une langue. Qu'il en ait été une au moyen âge, il ne peut y en avoir de meilleure preuve que cette conscience des hommes qui écrivaient en francoprovençal.

III. — Les textes littéraires en francoprovençal, au moyen age.

A. — *Les textes de la littérature d'imagination.*

Si l'on entend par littérature uniquement la littérature d'imagination, la chanson de geste, le roman, la poésie lyrique, il faut bien avouer que notre domaine ne présente aucun texte littéraire qui ait été certainement écrit en langue francoprovençale. Non que cette terre ait été incapable de produire un poète, un conteur. Mais le conteur n'osa pas écrire dans sa langue maternelle. L'histoire en est connue. Aymon de Varennes était issu au XIIe siècle d'une famille noble de la vallée de l'Azergues [1]. Inspiré, il écrivit un roman d'aventures, *Florimont*, pendant un séjour qu'il faisait à Châtillon d'Azergues :

Sor Aselgue a Chastillon
Estoit Aimes une saison (v. 27-28)

A cette époque le Lyonnais n'était pas en « France », puisque Lyon était d'Empire. Aussi Aymon écrit-il, parlant de son roman :

1. Il ne fait pas de doute qu'Aymon de Varennes a été lyonnais, d'une famille du val d'Azergues. Voyez A. Henry dans *Romania* LXI, 1935, p. 369, et P. Gardette dans *Romania* LXXVII, 1956, p. 506-510.

Il ne fu mie fait en France,
Maix en la langue de fransois
Le fist Aymes en Lionois. (v. 14-16)[1]

En effet, l'ouvrage est écrit en langue d'oïl, fortement teintée de lorrain ou de bourguignon, peut-être du fait d'un premier copiste originaire de l'est de la France.

Mais sous le vêtement emprunté au français, le francoprovençal apparaît plus d'une fois. Il n'était pas si facile, en effet, à Aymon de se débarrasser des formes et des mots de son village. Il était conscient de cette infirmité, puisqu'il a éprouvé le besoin de s'en excuser à la fin de son roman. Ayant mis le point final à son récit, il adresse à son public une prière : que les Français ne le blâment pas; il a fait de son mieux pour les servir. Et si sa langue maternelle, transparaissant dans son français, a « empiré » leur langue, qu'ils ne lui en fassent pas grief : c'est sa langue, et il l'aime plus que les autres :

Or pri a cels que sont el mont
Et az bontz troveors qui sont
Et az Fransois pri per amor
Que ne blasment pas ma labour... (v. 13 607-13 610)

As Fransois wel de tant servir
Que ma langue lor est salvaige;
Car ju ai dit en mon langaige
Az muels que ju ai seü dire.
Se ma langue la lor empire,
Por ce ne m'en dient anui;
Mues ainz ma langue que l'autrui. (v. 13 614-13 620)

Hilka dans son édition de *Florimont* a noté quelques mots qui ne sont pas de la langue d'oïl, mais qui ont une « allure provençale » : *conduit* « provisions de bouche », *oscure* « obscurité », *larc*, *meission* « dépense », *trellier*, *atrellier*, *entrellier*. M. A. Henry, dans son compte rendu de l'édition Hilka, a ajouté *escometre* et *langne* (*Romania* LXI, 1935, p. 369). M. Lecoy nous a montré que cette liste pouvait être encore allongée, et que tous ces mots nous orientent vers la région lyonnaise. De son côté, Mlle B. Horiot, dans un mémoire encore manuscrit, a ajouté *sagiers* à la liste de M. A. Henry, elle a étudié aussi quelques formes phonétiques

1. J'ai corrigé le vers 27 de l'édition Hilka d'après les manuscrits A et T, et le vers 16 d'après de nombreux autres manuscrits.

(*digner* « dîner », *poc* « peu », *següe*, *segur*, *segurement*, les mots en *cha-* comme *chamin*, *chaminees*, *chanu*, *chavols*) et quelques formes grammaticales (subjonctif imparfait en *-esse*, *donesse*, *virest*..., indicatif parfait en *e*, *osestes*, *trovestes*..., futur de l'indicatif en *-ant*, *aporterant*, *servirant*...) qui nous ramènent vers les régions méridionales proches de Lyon, quand ce n'est pas en Lyonnais. Pour ces mots et ces formes le Lyonnais est toujours le centre autour duquel s'organisent leurs divers domaines.

La cause est donc entendue : Aymon de Varennes, lyonnais, a fait de grands efforts pour écrire, non dans le lyonnais qu'il aimait, mais en français. Et sauf découverte nouvelle, nous n'avons en francoprovençal ni chanson de geste, ni roman, ni œuvre de grande poésie [1]. L'ancien francoprovençal se trouve donc, en ce qui concerne la littérature d'imagination, dans une situation bien différente à la fois de l'ancien provençal et de la langue d'oïl. S'il est possible de bâtir une théorie générale sur le seul exemple du *Florimont*, on peut dire ceci : en domaine provençal on écrivait une littérature provençale; en domaine d'oïl on écrivait une littérature française; en domaine francoprovençal on n'écrivait pas de littérature francoprovençale, et quand on écrivait on le faisait en français, au risque de laisser passer des mots et des formes du francoprovençal.

Or il en allait bien autrement quand il s'agissait des textes utilitaires, testaments ou comptes ou terriers. Quand on les écrivait en vulgaire, on se servait d'un francoprovençal très pur, nous l'avons vu plus haut.

Que déduire de ces deux évidences contrastées, pour la conscience linguistique des Lyonnais et des autres habitants du domaine francoprovençal (du moins de l'ouest de ce domaine) au moyen âge ?

a) Certainement qu'ils avaient conscience de parler une langue différente à la fois du français et du provençal, et suffisamment semblable dans tout le domaine pour être une langue écrite utile. Pour eux la langue francoprovençale était une réalité.

1. Le fragment de la *Chanson d'Alexandre*, que l'on attribua d'abord à un Albéric de Besançon, devenu ensuite Albéric de Briançon ou, mieux, de Pisançon, présente une langue fort mélangée, dont des traits pourraient être francoprovençaux. Mais la localisation dans le nord du domaine provençal paraît plus vraisemblable.

Récemment M. Aebischer a découvert aux Archives cantonales du Valais, à Sion, un fragment de rôle, 29 vers, d'une comédie semble-t-il. Le texte date du début du XIVe siècle. Il est en français, mais contient six mots incontestablement francoprovençaux. Voir P. Aebischer, *Un fragment de rôle comique datant du début du XIVe siècle retrouvé dans un manuscrit déposé aux Archives cantonales du Valais à Sion*, Extrait de *Vallesia*, t. XXII, Sion, 1967.

b) Mais c'était une humble réalité, la langue du foyer, du village. Elle ne pouvait être la langue de la grande littérature, de la chanson, de l'épopée, du roman. Peut-être parce qu'aucune cour n'existait en terre francoprovençale, donc aucun seigneur capable de nourrir les poètes, aucun public de gentils damoiseaux et de belles dames, comme il en existait en pays d'oïl et d'oc. Si un poète, un conteur avait d'aventure envie de chanter ou de conter, il devait se chercher ailleurs un public, et donc une langue. Or, à Lyon, dès le XIIe siècle, la langue d'oïl éclipsait la langue d'oc, comme le prestige du roi surpassait celui des seigneurs du Midi. Aymon de Varennes n'avait pas le choix, il devait écrire en français.

B. — *Les textes juridiques et les textes d'édification.*

En dehors des textes purement utilitaires et des textes purement littéraires, il existe en domaine francoprovençal des textes qui participent des deux. Nous en possédons trois : une traduction de la Somme du Code de Justinien, composée à Uriage près de Grenoble ; un recueil de miracles de la Vierge en vers et de légendes hagiographiques en prose, probablement rédigé à Lyon ; enfin les œuvres de Marguerite d'Oingt, écrites par cette sainte religieuse tout près de Lyon, à la chartreuse de Poleteins, à Mionnay dans l'actuel département de l'Ain.

Quelle est la langue de ces textes ? Le francoprovençal ou le français ? Pour répondre à cette question il est nécessaire de les examiner séparément.

1° *La Somme du Code* (début du XIIIe siècle).

En 1924, Louis Royer découvrit dans la bibliothèque du château d'Uriage le manuscrit d'une traduction en langue frpr. de la Somme du Code de Justinien, ou plutôt de la version latine de cet ouvrage. Il en a donné une édition avec Antoine Thomas en 1929 dans les *Notices et Extraits des manuscrits* (tome 42).

Les caractères paléographiques du manuscrit indiquent qu'il a dû être transcrit dans la 1re moitié du XIIIe s. Or l'histoire locale nous apprend qu'Eudes Alleman seigneur d'Uriage qui, en 1232, concéda une charte de liberté aux habitants du bourg d'Uriage, avait auprès de lui un légiste du nom de Pierre Margail, du chapitre de Notre-Dame de Grenoble. Louis Royer a donc conjecturé que la traduction en francoprovençal de la Somme du Code a dû être exécutée pour le seigneur d'Uriage par un des chanoines

légistes du chapitre de Grenoble. Elle était destinée non aux juges seigneuriaux qui savaient le latin, mais aux seigneurs féodaux souvent pris comme arbitres dans des cas litigieux, aux bourgeois et aux marchands dont les fortunes récentes étaient parfois de gestion délicate (Royer p. XVI et XVII).

Ce texte est donc un texte utilitaire, d'utilisation locale. Nous ne serons donc pas étonnés qu'il soit écrit en francoprovençal comme les testaments ou les comptes consulaires. Il est seulement plus riche de formes et de mots, et l'on peut y étudier plus complètement la phonétique, la grammaire, le lexique [1].

2° *Les miracles de la Vierge et les légendes en prose* [2].

Le manuscrit fr. 818 de la Bibliothèque Nationale, dont la partie qui nous intéresse a été étudiée par Paul Meyer dans *Notices et extraits des manuscrits*, tome 34, 2e partie, renferme parmi d'autres ouvrages édifiants rédigés en français :

1) un recueil de miracles de la Vierge en vers qui, selon Paul Meyer, ont été rédigés dans la région lyonnaise et qui ne nous sont connus, pour la plupart, que par cette seule copie,

2) un recueil de légendes en prose de divers saints.

Les miracles sont écrits dans une langue dont la base est le français. On y rencontre de nombreuses formes et de nombreux mots francoprovençaux. Les légendes sont écrites en francoprovençal, mais dans celles de la première partie on remarque une influence assez forte du français.

Les auteurs ont donc hésité entre le francoprovençal et le français : le français a été préféré, parce que langue littéraire, pour les miracles écrits en vers; on s'est contenté du francoprovençal pour les légendes en prose, souvent traduites d'un original latin. Encore l'auteur ou les auteurs des légendes ont-ils appelé souvent le français à leur secours.

1. Pressé par le temps, Antoine Thomas n'a étudié de la langue de la Somme du Code que l'*a* soumis à l'action d'une palatale (p. XVIII à XXXII de son édition). Mais il a appelé de ses vœux une étude exhaustive, en indiquant que le Glossaire, qu'il a fait aussi complet que possible, en faciliterait l'exécution (p. XVIII). M. H. Stimm a utilisé la Somme du Code dans sa thèse *Studien zur Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen* (1952). Une étude consacrée uniquement à la langue de ce texte reste souhaitable.

2. Voir l'étude récente d'H. Stimm « Mots francoprovençaux dans le Mariale du manuscrit B. N. fr. 818 » dans *Mélanges Pierre Gardette* (Paris, Klincksieck, 1966), p. 439.

3° *Les œuvres de Marguerite d'Oingt* [1].

Marguerite d'Oingt, fille du seigneur d'Oingt, petit village situé à une trentaine de km à vol d'oiseau au nord-ouest de Lyon, dans le bas Beaujolais, passa la plus grande partie de sa vie à la chartreuse de Poleteins, placée dans l'actuel département de l'Ain, à quelques km au nord-est de Lyon, sur la route de Bourg. En cet endroit la langue ne devait pas être sensiblement différente de celle que Marguerite avait parlée pendant son enfance en Beaujolais.

A l'instigation des Pères Chartreux, Marguerite écrivit : d'abord une longue méditation en latin; puis, en francoprovençal, le récit d'une vision mystique (son *Speculum*) et la vie d'une autre religieuse, Béatrix d'Ornacieux; enfin, en français teinté de francoprovençal, des lettres dont des fragments nous sont conservés. Ces écrits, rassemblés à la mort de la sainte religieuse, furent recopiés dans un manuscrit unique, dans lequel on ajouta trois récits la concernant, rédigés eux aussi en francoprovençal.

Marguerite était morte en 1310 ou 1311. Le manuscrit dut être composé peu de temps après. Il semble donc que nous ayons là un bon document pour la langue que pouvait écrire une fille de noble maison, intelligente et cultivée. Qu'est donc cette langue ?

Elle n'est pas uniforme. Dans le récit de la vision et dans la vie de Béatrix, c'est un francoprovençal assez pur ; dans les lettres, c'est le français, seulement parsemé de mots et de formes du francoprovençal.

Pourquoi ces deux façons de faire ? La seule explication plausible est celle-ci : Marguerite écrivait normalement en francoprovençal. C'était la langue qui lui était la plus familière, comme elle l'était à ses sœurs. Rédigeant pour ses sœurs et pour elle-même le récit de sa vision mystique et celui de la vie de Béatrix, elle s'est naturellement servie du francoprovençal. Elle connaissait aussi le français, et c'est en français qu'elle écrivait aux Pères Chartreux chargés de visiter son monastère. Elle agissait ainsi, sans doute pour leur faire honneur, certainement parce que l'un ou l'autre, par exemple le prieur du Liget en Touraine, ne devait pas comprendre le francoprovençal. Mais elle ne connaissait pas assez le français pour éviter d'y mêler quelques formes de sa langue maternelle.

1. *Les Œuvres de Marguerite d'Oingt*, p. p. A. Duraffour, P. Gardette et P. Durdilly, Paris, Belles Lettres, 1965.

Ces trois groupes de textes (la Somme du Code, les miracles de la Vierge et les légendes en prose, les œuvres de Marguerite d'Oingt) présentent donc, à première vue, une situation linguistique assez compliquée, puisque le français et le francoprovençal y alternent. Cette situation est en fait très simple si l'on veut bien remarquer que le choix de l'une ou de l'autre langue, et aussi le dosage de l'une et de l'autre, dépendent du caractère plus ou moins littéraire ou plus ou moins utilitaire de l'œuvre. Toutes les fois que l'auteur se veut poète (l'auteur des miracles en vers) il écrit en français, quitte à semer çà et là des formes francoprovençales. Toutes les fois qu'il se veut simple traducteur d'un texte utile (l'auteur de la Somme du Code) il écrit un francoprovençal très pur. Toutes les fois qu'il raconte pour l'édification des lecteurs, sans trop se soucier de vaine gloire (Marguerite d'Oingt, et aussi l'auteur des Légendes en prose), il écrit en francoprovençal ; mais, sans le vouloir, il est poussé par son goût du beau style à choisir un certain nombre de formes et de mots français, de préférence à leurs correspondants patois, jugés trop vulgaires ; enfin dans des lettres destinées à des correspondants qui peuvent ignorer le francoprovençal, l'auteur (Marguerite) se sert du français qu'il connaît, un curieux français, tout parsemé de formes francoprovençales.

Il n'y a donc pas, à côté d'une scripta utilitaire assez unifiée, purement francoprovençale, une scripta littéraire unifiée, qui serait à base française, avec des traces de francoprovençal. Les rares auteurs ou traducteurs qui ont écrit en pays francoprovençal des œuvres d'édification, étaient sollicités à la fois par la scripta utilitaire francoprovençale et par le beau français, qu'ils connaissaient insuffisamment : ils ont dosé l'une et l'autre selon le sujet et selon leur goût personnel, peut-être aussi selon l'humeur du moment. On peut dire que s'il y a une scripta utilitaire francoprovençale, il n'y a pas une mais des scripta « littéraires » en pays francoprovençal.

Il s'ensuit que les trois groupes de textes que nous avons classés sous le titre « textes juridiques et textes d'édification » ne peuvent guère nous apporter de lumière ni sur la situation des frontières du francoprovençal au moyen âge ni sur la fragmentation de ce domaine linguistique, puisque leur langue est plus celle de l'auteur que celle de la contrée où il écrit.

Il faut toutefois mettre à part la Somme du Code qui, comme texte utilitaire, semble bien écrit en francoprovençal pur. On sait qu'il présente, entre autres particularités celle de ne connaître pratiquement pas la diphtongaison francoprovençale.

M. Stimm a tiré parti de ce fait pour appuyer sa thèse sur la date tardive de la diphtongaison des voyelles libres en francoprovençal [1]. Mais je me rangerais volontiers à l'avis de M. Hasselrot qui écrit : « Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la diphtongaison se fût produite plus tardivement qu'en français, surtout en Dauphiné, sur les confins du provençal » (*Revista portuguesa de Filologia* VI, 1953, p. 373). N'oublions pas qu'Uriage, où fut composée la Somme du Code, est situé au sud de Grenoble, vraiment tout près de la frontière du provençal. Si les graphies non diphtonguées de ce texte indiquent bien l'existence de voyelles pures, il est facile de comprendre que la diphtongaison, même si elle avait envahi l'ensemble du domaine francoprovençal à cette époque (début du XIIIe siècle), pouvait ne pas être encore arrivée dans cet extrême sud du domaine, point le plus éloigné des régions d'oïl d'où venaient les irradiations de ce phénomène. Dans cette hypothèse, nous aurions là un témoin d'une certaine fragmentation du francoprovençal, fragmentation toute provisoire, appelée à disparaître le jour où la région d'Uriage connut à son tour la diphtongaison.

Il est beaucoup plus difficile de tirer des indications des textes littéraires « non utilitaires », par exemple des œuvres de Marguerite d'Oingt, dont la langue ne reflète que de plus loin la langue parlée, mais correspond davantage à l'idéal que l'auteur se faisait de la langue écrite. Tout au plus pourrait-on dire que certaines formes qui apparaissent dans Marguerite d'Oingt, par exemple la palatalisation de *a* en *e* lorsque *a* est suivi des groupes *cy* ou *ly*, nous aident à situer cette langue dans la région du Lyonnais et de l'Ain où ces formes sont le mieux conservées encore aujourd'hui, et qui est la région où vécut Marguerite. Encore une telle indication n'est-elle pas décisive, parce que la palatalisation dont il s'agit a eu, semble-t-il, une grande extension dans le domaine francoprovençal.

Aussi n'est-ce pas ce genre d'indication qu'il faut demander à ces textes. Plutôt que des repères pour leur localisation ou pour la fragmentation dialectale, ils peuvent nous présenter l'état de la langue parlée, ou plus précisément la situation où se trouvait un auteur connaissant à la fois le francoprovençal commun, le parler de son village et un peu le français. Ces diverses langues ou parlers lui fournissaient une abondante synonymie qui transparaît peu ou prou dans son œuvre ; c'est ce poly-

1. H. Stimm, *Studien zur Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, 1952.

morphisme phonétique, morphologique et lexical, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, et qui caractérise la plupart des œuvres médiévales non seulement en francoprovençal mais aussi dans la France d'oïl [1].

C'est ainsi que dans la Légende de Saint Sébastien, des Légendes en prose, on trouve :

— trois formes pour le résultat de *e* ouvert accentué : 1) *quers* 45, 8, *pera* 11, 6, *cel* 19, 12, *mel* 11, 11, *St Pero* 57, 5 ; 2) *pies* 9, 18, *quier* 50, 10, *ciel* 10, 27 ; 3) *gria* 18, 13, *griament* 59, 24 ;

— quatre formes pour le résultat de *o* ouvert accentué : 1) *cor* 64, 9, *pot* 10, 27, *ovra* 49, 2, *prova* 9, 34 ; 2) *cuer* 4, 3, *puet* 18, 13, *suer* 37, 47, *fue* 13, 8, *lue* 39, 24 ; 3) *lua* 55, 21 ; 4) *lu* 62, 21 ;

— quatre formes pour le résultat de *e* fermé accentué : 1) *poer* 45, 30, *mover* 58, 15, *estela* 47, 11 ; 2) *veir* 14, 9, *creire* 24, 14, *fei* 3, 7 ; 3) *fiais* 1, 8 ; 4) *voloir*...

On trouverait bien des exemples de ce polymorphisme phonétique dans les œuvres de Marguerite d'Oingt. Je me bornerai à deux exemples, l'un de morphologie, l'autre de vocabulaire.

— pour le pronom indéfini qui est en français moderne *personne*, l'ancien lyonnais fournissait à Marguerite *neuns*, le provençal *neguns*, et le français *personne*. Marguerite a utilisé les trois : « la grant pour que illi aveit *neuns* n'oserit recontar » (§ 93), « la qual chosa *neguns* doyt aveir » (§ 27, voir aussi 39, 53, 157), « li play se cloyt et sanavet si beyn que *persona* no se poeyt perceyvre » (§ 50). Ces trois formes se retrouvent aujourd'hui dans nos patois, mais une répartition géographique s'est opérée : le francoprovençal *nõ* ne survit que dans l'Ain ; le provençal *negõ* dans la région montagneuse qui sépare le Lyonnais du Forez et en Saône-et-Loire ; le français *personne* a envahi toute le reste du Lyonnais et du Forez ; deux autres formes provençales, *lẽgu* et *dẽgu*, occupent les régions occitanes et ont pénétré dans le sud du Forez. *ALLy*, carte 1241.

— pour désigner l'ânesse, Marguerite d'Oingt connaît deux mots *soma*

1. Parlant des variantes grammaticales si nombreuses dans la *Chanson de Roland*, B. Woledge et les cosignataires d'un article récent écrivent : « Au moyen âge — et même à l'intérieur d'un seul dialecte de l'ancien français — les variantes grammaticales étaient encore plus nombreuses qu'à l'époque de Vaugelas. Les changements linguistiques, au lieu d'être contrôlés comme aujourd'hui, ont dû souvent passer inaperçus, et, quand un changement était en cours, les locuteurs faisaient un choix sans le savoir », B Woledge, J. Beard, C. H. M. Horton, I. Short, « La déclinaison des substantifs dans la Chanson de Roland. Recherches mécanographiques », dans *Romania*, 88, 1967, p. 166.

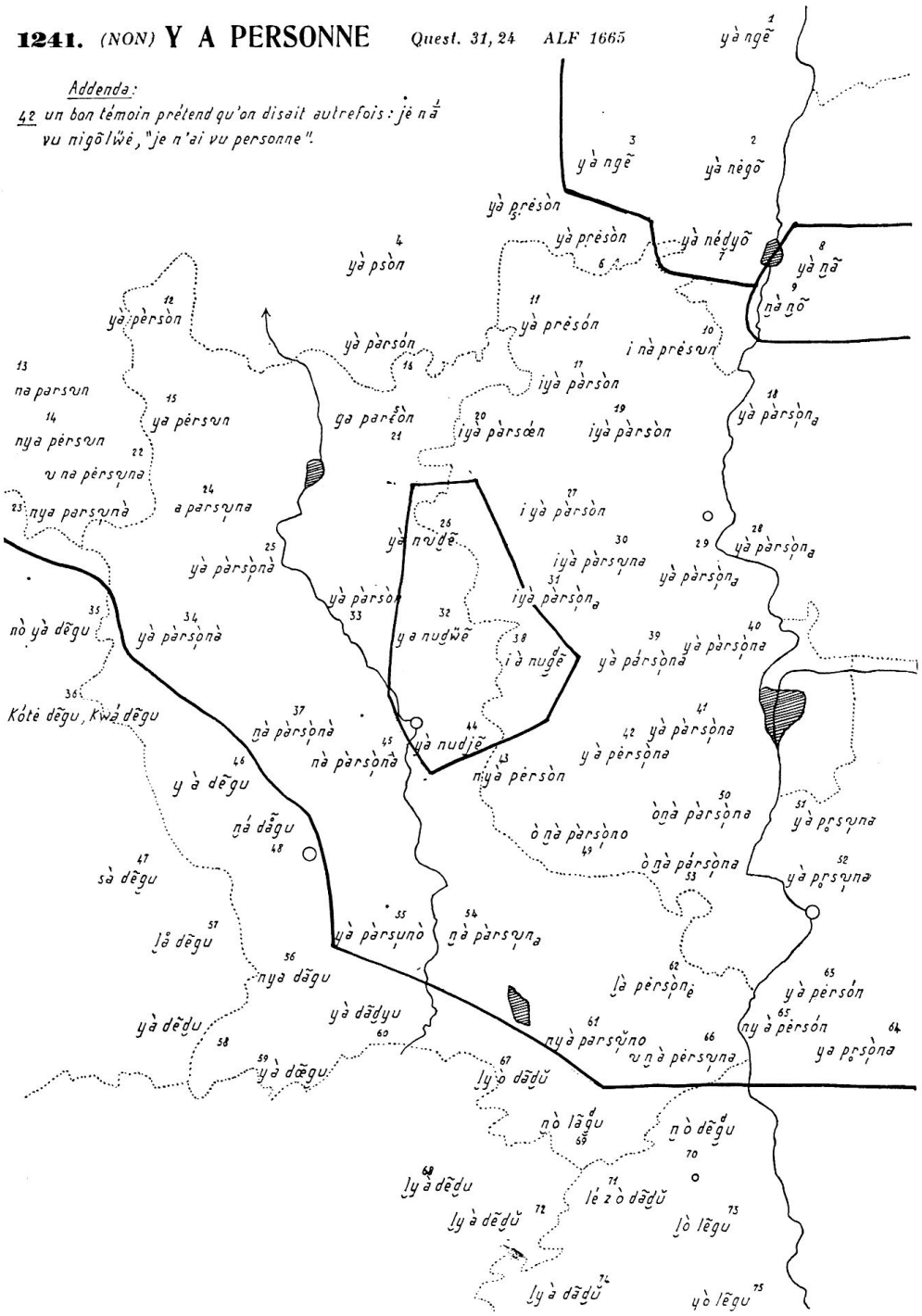

CARTE 2. — «Personne» dans l'*Atlas Linguistique et Ethnographique du Lyonnais*.

et *someri*, dont elle se sert indifféremment, comme de parfaits synonymes :

Vie de Ste Béatrix.

113. Oy venit li vicayros et traysit les osses de celes tres seintes creatures et metit en un sac et chargiet sus una someri ; et les osses al segnour de Tulins et pluysors autres persones metit sus un egua et poys s'ent vay.

... 115. Ay plut ades meuz que devant. Entretant il biuront una vey briament et puis charget sa egua et sa soma et montyet sus son roncin et vayt s'en a l'aygui. Et chascuns li dit que ay piririt quant que il metri en l'aygui. Et il comandiet as meynenz que il missant la soma premeri en l'aygui que portavet los tres seins cors. Et tantot li aygui se descreyssit si fort que ay lor eret vis que li aygui s'en entrat en terra et que illi remanit desus, et passont s'en outra, a bein po que ne venit li aygui a nient.

... 118. Quant co vit li vicayros, il comandyet que on mit la soma premeri en l'aygui. Quant li someri se mit en l'aygui, li aygui se bassyet tant que ne venit plus aut de me chanba a la someri.

119. Apres co, cel memo jor, a un autro ruysel ou li aygui aveit derochia la planchi, se desviet li soma per sey per un sentier estreyt qui vait per les vignes. Quant ot ala lo trayt de una arbaresta se se deviet vers lo ruysel et de qui non se muit per ferir que un li fit. Quant co vit li vicayros se comandiet as meynenz que serchessant encontres la soma. Aynsi il trovaront una grant pos que li aygui aveit gita entre les boyssons, que gitaront per sus lo ruysel. En co que l'ouront arria, li someri per se mema passyet tota premeri et tuyt li autri apres.

Les deux mots existent toujours aujourd'hui, mais une répartition sémantique s'est opérée : l'ânesse s'appelle *soma* et aussi comme en français *ânesse*, *bourrique* [1] ; *somiri* désigne une raie de labour mal faite, une hotte à fumier, une civière. *ALLy*, cartes 312, 149, 183 et 184.

Il est temps de conclure. L'étude que nous avons faite des textes dialectaux non littéraires du Lyonnais et du Forez au moyen âge nous a montré que ces textes sont écrits dans une langue dont la base est le francoprovençal commun, qu'une frontière existait alors comme aujourd'hui en Forez entre le francoprovençal et le provençal ; mais elle ne nous a pas appris grand chose de la fragmentation dialectale.

Les textes littéraires nous ont appris qu'il n'y a pas une scripta litté-

1. Il faut toutefois remarquer qu'une forme *miri*, qui doit être un ancien *somiri* après retranchement de la syllabe initiale, vit toujours dans quelques localités du Forez.

raire francoprovençale, mais des scripta diverses selon les auteurs et selon les œuvres.

Les uns et les autres de ces textes témoignent d'un polymorphisme phonétique, grammatical, lexical, qui peut étonner le lecteur moderne, mais qui ne devait pas dérouter l'homme du moyen âge.

Pierre GARDETTE.